

# GARAGE DES VERNETS SA SUISSE

Vous invite à sa grande  
**Exposition SUZUKI-MITSUBISHI-ISUZU**  
jeudi 12, vendredi 13, samedi 14 octobre

Buffet, Boissons, Grand concours gratuit  
Ter Prix: un voyage de rêve pour une destination surprise!

2, rue Baylon - 1227 Carouge - Téléphone 43 90 72

## QUELLE UTOPIE POUR DEMAIN (suite)

Nous avons publié dans notre précédent numéro un article de Madame Anni Stroumza sur l'avenir de la circulation à Genève. L'auteur a souhaité ajouter un complément à sa contributions et c'est avec plaisir que nous vous le présentons ici:

«L'extrait concerne les mesures à prendre dans les quartiers centraux de la ville. Or, toute modération de circulation à l'intérieur de la petite et de la moyenne ceinture est indissociable d'une politique de développement des transports publics et de la réalisation d'une moyenne ceinture complétée par une moyenne traversée de la rade. Il s'agit de mettre sur pied une politique globale de la circulation alors que l'extrait de l'article pourrait laisser penser qu'il suffirait de prendre quelques mesures pour les quartiers centraux de la ville. Les choses ne sont pas si simples.»

## DES ARBRES QUI SE MEURENT

Nous avons écrit au directeur du Service des Espaces verts et de l'Environnement pour connaître les raisons de la mauvaise santé du tilleul de la place Franz-Liszt, et surtout du magnifique cerisier planté en contrebas de la rue de la Croix-Rouge, face au Palais Eynard. Cet arbre, qui nous offrait chaque année la féerie de son éclosion multicolore, semble aujourd'hui se mourir. Nous espérons qu'il pourra être sauvé.



Sélection de jouets

10, Etienne-Dumont - Téléphone 20 40 47



25, rue de Monthoux  
1201 Genève

## ATTELAGES

pour remorques et caravanes - Boules démontables -  
Stabilisateurs - Accrochages avec freins à inertie -  
Roues jockey

022 / 732 22 20

## BURGENER

atelier d'encadrement d'art - vitraux  
entreprise de vitrerie, stores, miroiterie

11, rue de l'hôtel de ville  
1204 Genève - tél. 20 42 70

atelier: 21, rue prévost-martin - 1205 Genève



Tissus de Provence  
Ameublements  
Décoration - Cadeaux

16, rue Etienne-Dumont  
Téléphone 20 64 33

## Fouchault l'Opticien



lunettes jean lafont

5, RUE DU VIEUX-COLLÈGE  
1204 GENÈVE  
TÉLÉPHONE (022) 28 22 11



# CSS

Christlich-Soziale der Schweiz  
Chrétienne-Sociale Suisse  
Christiano-Sociale Svizzera

Versicherung Assurance Assicurazione

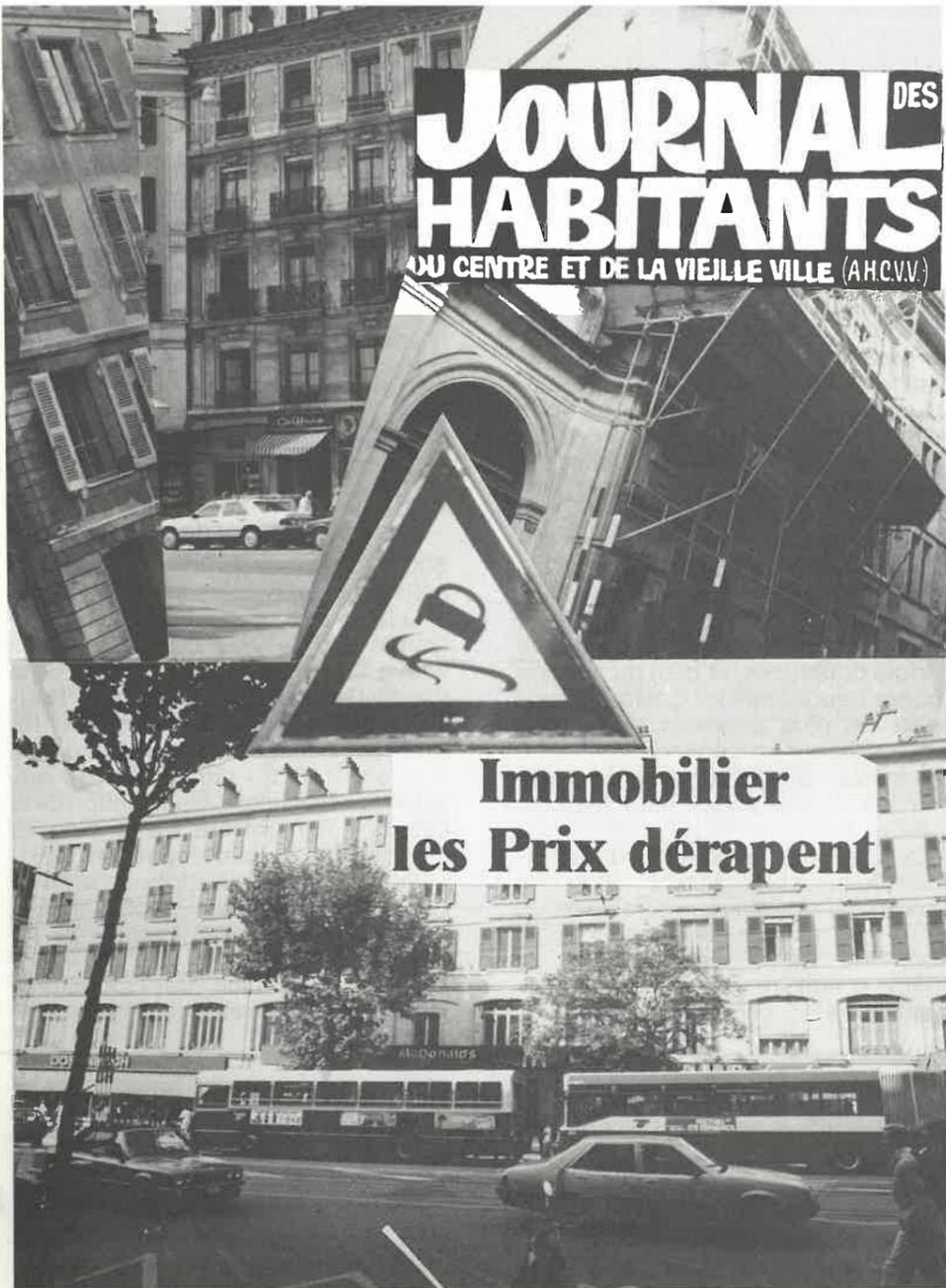
1 million d'assurés

### Votre santé à sa juste valeur

16, rue des Chaudronniers - 1204 Genève - Téléphone 20 50 47

# JOURNAL DES HABITANTS

DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (AHCVV)



## Immobilier les Prix dérapent

NUMÉRO 41 - SEPTEMBRE 1989 - Paraît 4 fois par an

Editeurs responsables: P.-Y. JORNOD, A. GALLET, R. JUON, A. WISARD - Tél. 20 66 93  
Régie publicitaire: Affiche 2000 - Téléphone 752 31 13 - Tirage: 7000 exemplaires

## Editorial

### Rêvons la Vieille-Ville

Lorsque, au cours de l'année 1979, quelques habitants de la Vieille-Ville se sont réunis pour parler des problèmes de leur quartier, pas un n'imaginait sans doute qu'il sortirait de leurs discussions l'une des associations d'habitants les plus actives du canton. Pourtant, après plusieurs mois de débats et de projets - dont nous vous reparlerons - une assemblée se déroulait, au mois de juin 1980, qui adoptait les statuts de la nouvelle Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville.

Nous fêterons comme il convient, l'été prochain, cet anniversaire. Mais d'ici là, il vaut la peine de nous demander quel sera le rôle de l'AHCVV pour les dix prochaines années. La plupart des projets qui ont vu le jour ces dernières années étaient déjà contenus dans le programme initial de l'association. La ludothèque, l'Association de parents d'élèves, la Maison de Quartier, la fermeture du Bourg-de-

Four au trafic de transit, autant de projets qui sont aujourd'hui réalisés. Bien sûr, il reste beaucoup à faire, notamment sur le plan du logement, où nos moyens d'action restent limités. Mais il nous faut aujourd'hui aller plus loin. Les idées les plus farfelues comme les plus réalistes seront bienvenues, tout au cours de l'année, pour dresser le programme futur de l'AHCVV.

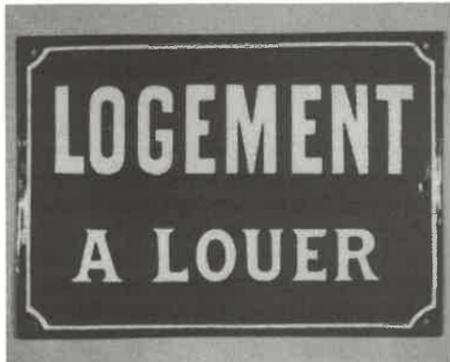
Ce programme, ce sera le vôtre. Nous vous invitons dès aujourd'hui à rêver le centre et la Vieille-Ville que vous souhaitez, et à nous faire part du résultat de vos réflexions. Les meilleures propositions seront publiées dans ce journal, afin qu'un large débat s'instaure entre nous.

Alors, à vos plumes! Nous comptons sur vous pour stimuler, encourager, vivifier notre - votre - Association.

Andrienne SOUTTER  
Conseillère municipale  
4, rue Saint-Victor  
1206 GENEVE

J-A 1200 GE 3  
POUR CHANGEMENT  
D'ADRESSE: A.H.C.V.V.  
TOUR-MATRESSE 12  
1204 GENEVE

# Dossier logement



Il nous faut aujourd'hui revenir une fois encore sur la situation du logement en Ville de Genève. A l'heure où la Berne fédérale s'efforce enfin, bien tardivement, de trouver des parades à la spéculation effrénée que certains pratiquent, il nous a paru intéressant de présenter quelques cas concernant la Vieille-Ville.

Les trois dossiers que nous vous présentons dans ce numéro ont fait l'objet d'une enquête sérieuse et approfondie. Pour une fois, nous pouvons citer des noms et mentionner des chiffres: ils sont édifiants. Mais au-delà de ces cas d'espèce, une réflexion s'avère nécessaire sur l'ensemble du quartier. En effet, à côté de certains «promoteurs» aux pratiques parfois douteuses, et bien qu'il existe encore heureusement quelques propriétaires plus soucieux de l'intérêt général que d'un bénéfice immédiat, on assiste à une uniformisation générale des loyers - vers le haut, faut-il le préciser?

Que penser, par exemple, de la pratique de l'Hospice général - l'un des plus gros propriétaires immobiliers de notre quartier - qui, à l'occasion de rénovations ou d'aménagement de combles, met sur le marché des logements dont le loyer atteint au moins Fr.

600.- par pièce (soit Fr. 3000.- par mois pour un 5 pièces).

600.- par pièce (soit Fr. 3000.- par mois pour un 5 pièces).

Que penser également de la réhabilitation par la Ville de Genève des immeubles sis dans le périmètre de la rue St-Germain, de la rue de la Boulangerie et de la Grand-Rue, et dont le loyer par pièce s'élèvera également à environ Fr. 600.- par mois? (Ce qui, selon les conditions d'attribution de la Gérance immobilière de la Ville, et compte tenu de l'aide financière maximale qui puisse être attribuée, signifie qu'un 5 pièces sera inaccessible à quiconque gagnerait moins de Fr. 6000.- par mois).

Que penser enfin de ces combles aménagées par des propriétaires pri-

vés et pour lesquels, dans notre quartier, le Département des Travaux publics autorise des loyers se montant à plus de Fr. 500.- par pièce et par mois?

Pour scandaleuse qu'elle soit, la spéculation immobilière ne doit pas devenir l'arbre qui cache la forêt. On ne peut accepter que les loyers d'appartements mis sur le marché après rénovation ou réhabilitation atteignent des sommets tels qu'en pratique ils ne puissent être réglés que par des familles gagnant plus de Fr. 80 000.- par année (rappelons d'ailleurs que plus de la moitié des foyers genevois ont un revenu net pour les impôts inférieur à Fr. 50 000.- par année!). Il faut donc agir, et agir d'urgence.

Des mesures existent, elles doivent être prises rapidement. S'il semble difficile dans une économie de marché, et tant que l'on considérera le logement comme une marchandise au même titre que n'importe quelle autre, d'imposer des loyers bas à des propriétaires privés, les organismes publics ou semi-publics se doivent de montrer l'exemple. Il faut que la Ville de Genève reconsidère le mode de calcul appliqué pour rentabiliser ses immeubles. L'Hospice général doit se

demander s'il est convenable de contribuer comme il le fait à l'élévation générale du prix des logements, alors même qu'une grande part des gens qui font appel à ses services le font pour cause de loyer trop élevé. Enfin, l'ensemble des propriétaires publics pourrait redonner de l'importance à une forme d'habitation trop rare encore en Ville: la coopérative. L'article que signe ici David Lachat en montre bien les avantages. Et même s'il semble difficile d'imaginer que tout nouvel immeuble - ou tout immeuble à rénover - soit attribué à des coopératives d'habitation, l'expérience mérite d'être tentée. Nous demandons qu'une étude soit entreprise pour voir si les futurs immeubles de l'Alhambra ne pourraient pas être construits de cette façon.

*Avertissement: nous nous sommes efforcés, pour réaliser les enquêtes que nous vous présentons, de vérifier nos sources. La plupart du temps, celles-ci sont bien informées. Nous sommes cependant prêts à publier tout rectificatif au cas où une erreur nous aurait échappé. D'autre part, nous faisons appel à vos renseignements pour nous permettre de poursuivre ce travail de terrain, difficile mais édifiant.*

## UNE LOI SUR LES MAISONS D'HABITATION MODIFIÉE

Le Rassemblement pour une politique sociale du logement a déposé en décembre 1987 une initiative cantonale visant à modifier l'actuelle loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (loi de juin 1983). La commission du logement, après étude de cette initiative, a élaboré une version remaniée de la loi de 1983, et ce projet a été accepté par le Grand Conseil en juin dernier. Sans entrer dans le détail des modifications apportées, nous relèverons les points nouveaux suivants:

- la loi, dans sa nouvelle teneur, impose en règle générale qu'aucune démolition, transformation ou changement d'affectation ne peut avoir lieu, sauf si la surface affectée au logement est sensiblement plus forte qu'auparavant;
- le Département des Travaux publics (DTP) peut désormais fixer le montant des loyers maximaux après les travaux;
- le DTP peut également refuser l'autorisation si les locataires n'ont pas reçu au préalable une information écrite sur les travaux prévus;
- enfin, les associations de locataires ou de propriétaires d'importance cantonale (ce qui exclut hélas l'AHCVV) se voient accorder la possibilité de recourir contre les décisions du DTP.

Ce dernier point est d'importance: il permet d'éviter que désormais des immeubles vides ne puissent plus être défendus par quiconque.

## 13, Grand-Rue

Cet immeuble aux façades délabrées ne fait pas parler de lui jusqu'en 1986, époque à laquelle le bureau d'architecte J. Cerutti est en contact avec divers acheteurs potentiels.

Malgré l'état lamentable dans lequel se trouve le bâtiment, faute d'entretien régulier (les états locatifs sont très bas), le fait qu'il puisse être vendu en p.p.e. en fait un objet intéressant sur le marché immobilier.

Mai 1986: publication dans la F.A.O. de la vente de cet immeuble à la S.I. Grand-Rue, 13, créée pour l'occasion, pour une somme d'environ 2 040 000 francs. L'unique administrateur de la S.I. est alors M. Pierre Desjaques, à Collonges-Bellerive.



Août 1987: la grêle s'abat sur Genève. Le 13, Grand-Rue est touché, des tuiles tombent dans la rue; la régie fait procéder à la pose d'un échafaudage. Celui-ci est toujours en place aujourd'hui, mais l'on n'a jamais observé d'ouvriers dessus depuis 86!

Donc, en 3 ans, rien n'a changé quant à l'état du bâtiment, vu l'absence totale de travaux effectués.

Par contre, durant ce même laps de temps, c'est la valse des régies: Pilet-Renaud ont cédé rapidement la place à la régie Moser, puis une autre reste en place 3 mois. C'est finalement la régie Opérial qui accepte le mandat et gère l'immeuble à ce jour.

En fait, excepté les régies, il est inexact d'affirmer que de 86 à 89 rien n'a changé. Deux appartements vides ont été murés, et surtout le prix de vente du 13, Grand-Rue a presque **quadruplé!** En effet, le cabinet de promotion immobilière Philippe Jorand essaye actuellement de vendre cet objet pour 7,8 millions...

Quand au propriétaire caché derrière la S.I., difficile de savoir de qui il s'agit, étant donné la grande opacité caractérisant les transactions immobilières dans le canton de Genève. Mais un nom nous a été souvent cité, une personne connue à Genève dans les milieux d'affaires, que faute de vérifications certaines nous ne nommons pas.

Alors de deux choses l'une. Soit le prix de vente réel en 1986 était bien supérieur aux 2 millions publiés dans la F.A.O., soit il s'agit là d'une des plus belles spéculations qui gangrènent notre quartier depuis quelques années. Dans les deux cas, c'est choquant et cela doit être dénoncé.

## DES PROPRIÉTAIRES SE DÉBARRASSENT DE LEURS LOCATAIRES - AU PRIX FORT...

Nous nous permettons de reprendre une information parue dans un excellent dossier consacré au logement à Genève (Guy Mettan, **Bilan**, No 2, juillet-août 1989, p. 88). Le cas des immeubles 1, 3, 5 Cours de Rive illustre à merveille le prix que des propriétaires sont prêts à payer pour vider leurs immeubles - et en accroître ainsi la valeur:

«Ces immeubles, qui abritent notamment un restaurant MacDonald et le café Parador, sont propriété de la SA des Immeubles du Square de Rive, laquelle a été vendue il y a environ deux ans. Les anciens administrateurs ont disparu du Registre du Commerce et ont été remplacés par Bernard Dupont, responsable d'une fiduciaire et personnalité connue pour son intégrité, et André L'Huillier, qui demeure régisseur des immeubles. Cela pour la façade, puisque le principal artisan de cette opération est en réalité Jean-Pierre Magnin, homme-orchestre de l'immobilier romand, associé pour l'occasion à un autre promoteur, Francis C. Minkoff. Depuis leur achat, les nouveaux propriétaires s'emploient à vider les appartements de leurs locataires à coups d'indemnités de plusieurs dizaines, voire dans un cas au moins, plusieurs centaines de milliers de francs. Les trois immeubles, désormais à moitié vides, viennent d'être remis en vente pour un prix officiel de 40 millions de francs (ou de 50 millions, c'est selon!) ainsi que nous l'a confirmé un agent immobilier de la place. Le prix d'achat ne nous étant pas connu, le bénéfice attendu reste ignoré. Mais son importance ne fait pas de doute au vu des dédommagements offerts.»

### BULLETIN D'ADHÉSION À L'A.H.C.V.V.

Je désire devenir membre de l'Association des Habitants du Centre et Vieille-Ville: (Cotisation annuelle Fr. 20.-)

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Bulletin à renvoyer à l'A.H.C.V.V.

Tour-Maitresse 12, 1204 Genève



## NOUVEAU AU CENTRE VILLE DE GENÈVE LASER PHOTOCOPIES COULEURS

FORMAT A4/A3 PAPIER NORMAL - AGRANDISSEMENTS OU RÉDUCTIONS DE 50% à 400%  
MEILLEUR SERVICE QUALITÉ - DÉLAI - PRIX

OUVERT de 8 h. à 18 h. 15 (NON STOP) - TEX FMW S.A. - 1, place Saint-Gervais - Tél. 731 66 81 - 732 67 04

2 jours à Paris: TGV + Hôtel

## DES FR. 151.- AGENCE AST

16, rue des Chaudronniers

L'agence est ouverte:  
du mardi au vendredi  
de 13 h. à 17 h. 45  
Samedi de 10 h. à 12 h.

Tél. 022/ 29 29 44

## 2, rue du Puits-St-Pierre

Charles A. Vultier, ce nom vous rappelle quelque chose? Cet homme d'affaire a acquis l'été dernier, avec grand bruit médiatique, l'immeuble du Molard abritant le Coq d'or et le Café du Centre.

Ce que l'on sait moins, c'est que ce Monsieur Vultier a racheté en 1987 à l'architecte Bernard Erbeia l'immeuble 2, rue du Puits-St-Pierre, pour un montant de 22 millions. Et qu'il l'a progressivement vidé de ses locataires afin d'essayer de le revendre aujourd'hui pour quelque 30 millions.

Avant d'aller plus loin, un bref retour dans le temps s'impose. Dans les années 70, l'immeuble est bien habité, notamment par des familles. En 1982, la propriétaire d'alors, Madame Dalamel de Bournet, signifie aux locataires une augmentation de loyer de Fr. 700.-/mois. Rien que ça! Ce qui induit quelques départs.

En juillet 1986, Mme de Bournet vend son bien. Parmi les acquéreurs l'on trouve Marcel Niederhauser et l'architecte Bernard Erbeia. Montant présumé de la transaction: 18 millions. A ce moment là, l'immeuble qui comporte une douzaine de logement en a déjà 3 de vides.

Les événements se précipitent en mai 1987, lorsque l'ensemble des locataires restants reçoivent leur congé. Une partie d'entre-eux s'opposera, avec comme conséquence un maigre sursis.

Deux mois après, en juillet 1987, M. Charles A. Vultier devient unique administrateur de la S.I. Puits-St-Pierre No 2 (F.A.O. 19.8.1987). En réalité, il est également le nouveau propriétaire de l'immeuble, qui compte cette fois 4 logements vides.

Aujourd'hui, la situation est édifiante. L'évacuation progressive des habitants, entamée dès 1982, s'est fortement accélérée dès 1987: il n'y a plus en cette fin d'été que 3 appartements (sur 12) habités, dont les locataires sont, il faut le rappeler, en sursis (jusqu'à l'année prochaine).



Evidemment, cet immeuble destiné à la vente en p.p.e. prend d'autant plus de valeur qu'un appartement se libère et n'est pas reloué. Le propriétaire actuel chercherait à s'en dessaisir pour environ 30 millions, certes avec quelques difficultés.

Le jeu de l'avion verra-t-il enfin un bruyant scratching se produire?! Car les 25 000 francs de loyer mensuel payés par l'arcade commerciale sise au rez, la Galerie l'Orangerie, ne couvrent en théorie que partiellement les intérêts hypothécaires.

Indépendamment de ces soucis que l'on ne partage bien évidemment pas, un sentiment d'écœurement nous prend. Dans les années 70, le 2, Puits-St-Pierre laissait s'échapper des cris d'enfants, des airs de musique, des odeurs de cuisine, la vie, quoi!!

Or, quelques personnes bien respectables ont réussi, en moins de 7 ans, à l'euthanasier, **en toute légalité**.

## Plaidoyer pour les coopératives d'habitation

La plupart des habitants de notre canton ont par rapport à leur logement une attitude passive. Ils consomment du "prêt-à-porter", que les professionnels de l'immobilier construisent et gèrent pour eux. Les rares fois où ces habitants prennent leur destinée en mains, c'est lorsqu'ils sont victimes d'un abus de la part de leur bailleur et qu'ils n'ont d'autre solution que de se défendre.

Il faut changer les mentalités. Il faut inciter nos concitoyens à s'intéresser davantage à leur logement. Lorsqu'il participe à la conception et à la gestion de son habitat, l'individu est "maître chez lui". Il ne dépend plus de certains professionnels du profit. De plus, il peut réaliser des économies non négligeables.

A cet égard, la coopérative d'habitation offre une structure intéressante. Lorsqu'elle est constituée en vue de la construction ou de la rénovation d'un immeuble, elle permet aux coopérateurs d'exprimer et de concrétiser leurs souhaits quant à l'espace qu'ils habiteront. Moyennant un dialogue constant entre architecte et futurs habitants, on parvient à des solutions différenciées d'un logement à l'autre, qui tiennent raisonnablement compte des besoins de chacun. De plus, s'ils acceptent d'investir passablement de temps et d'énergie dans leur projet, les coopérateurs peuvent escompter une diminution, modeste il est vrai, du coût de construction et par voie de conséquence de leur loyer.

Une fois l'immeuble terminé, la coopérative peut le gérer elle-même, sans avoir recours à un régisseur. Il en résulte à nouveau une économie d'argent. Par la force des choses, les coopérateurs sont appelés à se rencontrer pour régler en commun les pro-

blèmes courants. Des contacts se nouent entre les habitants d'un même immeuble. La convivialité en est améliorée, ce qui n'est pas déplaisant comparé au seul "bonjour" que l'on échange d'ordinaire avec ses voisins dans l'ascenseur d'un immeuble locatif traditionnel.

La coopérative d'habitation présente encore l'avantage d'une structure de décision démocratique. Chaque coopérateur dispose d'une voix ("un homme, une voix"), quelle que soit l'importance de ses parts. De plus, surtout lorsque la coopérative bénéficie d'un terrain que la collectivité lui a cédé en droit de superficie, des mesures efficaces peuvent être prises pour éviter tout risque de spéculation. A moyen terme, quel que soit le coût de revient de l'immeuble, la formule garantit des appartements à loyers abordables, ce qui n'est pas négligeable par les temps qui courent.

Malheureusement, les coopératives d'habitation ne sont pas assez répandues à Genève. Les autorités, surtout fiscales, ne se montrent guère compréhensives à leur égard, ou plus précisément à l'égard des coopérateurs. Il serait souhaitable que la politique du canton en la matière change et que nos autorités favorisent la multiplication des coopérateurs, cette "race hybride" entre propriétaires et locataires à qui l'on peut indifféremment coller l'étiquette de "propriétaires à but idéal" ou de "locataires à l'abri des abus".

David LACHAT,  
Secrétaire du Rassemblement  
pour une Politique sociale  
du Logement



### CONCLUSIONS

Distorsion de l'économie de marché, phénomène marginal? Non. Ces 3 exemples isolés sont le reflet fidèle de la folie qui affecte aujourd'hui notre quartier, en matière foncière s'entend. Leur multiplication inquiète: en effet, depuis 3 ans, le marché immobilier dans le Centre et la Vieille-Ville s'enflamme, échappant toujours plus à toute logique économique. Le phénomène blesse un peu plus chaque année le centre historique de la cité, centre que d'aucuns se lamentent de voir dépérir.

Près de 200 appartements vides (pour diverses raisons), cela laisse des traces, surtout si l'on songe à l'écrémage social qui s'en suit, lors de relocations ou ventes d'appartements. On peut s'en étonner, dans la mesure où la quasi-totalité du monde aussi bien politique, Conseil d'Etat en tête, qu'économique, comme la Chambre Genevoise Immobilière ou la

Société Genevoise des Régisseurs, dénonce la spéculation immobilière. Et pourtant, cela continue.

Alors, un libéralisme économique est-il toujours de mise en matière immobilière? Car le commerce de TV ou de trottinettes peut bien obéir au régime économique libéral. Mais qu'en est-il d'un objet aussi vital pour l'individu, le quartier, la ville, qu'un appartement? Les mesures proposées dernièrement par le Conseil Fédéral paraissent aller dans le bon sens, mais seront-elles efficaces?

Afin d'éviter une inflation législative sclérosante, il paraîtrait sage de taxer plus fortement, sur le plan cantonal, les bénéfices réalisés sur les transactions immobilières (actuellement 30%), et de pourchasser les dessous de table qui sont monnaie courante à Genève. Il faudrait obtenir enfin une véritable transparence des transactions immobilières. Mais voyez déjà comme le monde politique est divisé par les mesures proposées par le Conseil Fédéral...

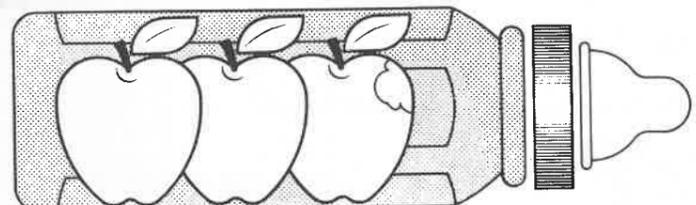
Spaghetti  
FACTORY

FACTORY

Restaurant-Bar  
13, rue de la Fontaine  
Tel. 022/28 61 00

Ouvert dimanche à jeudi jusqu'à 01h00. Ouvert vendredi et samedi jusqu'à 02h00.

Cuisine chaude à toute heure.



Garderie Odes  
trois pommes

16, rue de la Pélisserie – Téléphone 022/21 74 94

Heures d'ouverture: lundi 13h à 17h  
du mardi au vendredi 9h à 17h  
samedi 9h à 13h

Tarifs: 1 heure Fr. 3.-  
2 heures Fr. 6.-  
3 heures Fr. 9.-

S'IL Y AVAIT MIEUX QUE

## L'Ecole de Secrétariat de Genève ça se saurait

Business Training  
Speedwriting School of Geneva

Bd des Tranchées - 20, rue Sturm  
Tél. (022) 47 36 30

### Brèves

#### BRUITS ET NUISANCES DANS LA VIEILLE-VILLE

La pétition que nous avons lancée en juin dernier a été déposée avec plus de 170 signatures. Nous avons organisé une petite manifestation à l'issue d'une séance du Grand Conseil de la mi-juin: une dizaine de membres de l'AHCVV se sont rendus dans la cour de l'Hôtel-de-Ville et ont distribué un document aux députés présents. Un film vidéo de quelques minutes, tourné par un habitant du secteur de la Boulangerie/Pâtisserie, illustre mieux que n'importe quel discours le tapage auquel sont trop souvent soumis des habitants qui ne s'opposent pas à une animation de la Haute-Ville, mais qui ne peuvent tolérer les hurlements, beuveries, projections de bouteilles, etc., auxquels ils assistent plusieurs nuits par semaine.

Nous avons été reçus fin juin par la Commission des pétitions du Grand Conseil et au début septembre par celle du Conseil municipal. Ces deux commissions se sont montrées très choquées par la violence et le tapage qui règnent dans cette partie de la Vieille-Ville. Elles se sont engagées à intervenir énergiquement pour faire respecter le droit au sommeil des habitants.

### ARRÊT INTERDIT SUR CERTAINES ARTÈRES

Au printemps dernier, la grande échelle des pompiers a effectué une petite promenade dans la Vieille-Ville. Empruntant la rue Calvin, elle s'efforça de rejoindre la Tertasse par la Pâtisserie et la Grand-Rue. Il ne s'agissait heureusement que d'une expérience: il fallut, pour qu'elle puisse passer, déplacer plus d'une dizaine de véhicules mal parkés. Que se serait-il passé si elle avait été en course d'urgence, suite à un début d'incendie? Tirant les conclusions de cet essai, le Département de justice et police vient de prendre un arrêté interdisant l'arrêt des véhicules sur le côté impair de la rue du Puits-Saint-Pierre et de la Grand-Rue, ainsi qu'à la place du Grand-Mezel. Décision bienvenue, mais dont nous espérons qu'elle sera soutenue par la volonté de faire respecter cette interdiction. Il ressort de chiffres publiés récemment que, si les services de la police avaient fait enlever 183 véhicules dans le secteur en 1988, seuls 22 l'ont été durant les trois premiers mois de 1989 (ce qui, si ce rythme se maintient, correspond à 88 véhicules pour l'année). Il suffit de se promener dans le quartier pour constater que cela reste insuffisant et que l'on pourrait enlever plusieurs dizaines de véhicules par jour, si l'on voulait simplement assurer l'accès aux services de sécurité.



Sécurité au volant - Un repas sans alcool.

Un coin tranquille au centre de la ville.

## Taverne de la Madeleine

Plats végétariens - Cuisine familiale - Filets de perches frais - Pâtisserie maison  
20, rue toutes-Ames Salle de sociétés Tél. (022) 28 40 32

## LA VIEILLE-VILLE EN FÊTE 1989

La Maison de Quartier Chausse-Coq vous invite à sa grande fête annuelle les

**22, 23 et 24 septembre 1989 au Bourg-de-Four**

#### Vendredi 22 septembre - 19 à 24 heures: Fête du Quartier

19 h. 30 - 22 h. Bal champêtre  
22 h. 30 - 24 h. Cinéma en plein air  
(un classique de 1922 - à déconseiller aux enfants)

**Buvette - Tartes - Pain et Fromage**

#### Samedi 23 septembre - 14 à 18 heures: Fête des Enfants

Tout l'après-midi Grand rodéo gratuit  
15 h. Guignol  
16 h. Spectacle pour enfants  
16 h. 30 Démonstration et concours de planche à roulettes  
17 h. 30 Guignol

**Stand de maquillage - Buvette - Tartes**

#### Samedi 23 septembre - 19 à 01 heures: Bal populaire

20 h. - 22 h. Vieux Jazz  
22 h. 30 - 01 h. Quintetto Suave (Musique brésilienne)

**Danse - Buvette - Tartes - Saucisses**

#### Dimanche 24 septembre - 10 à 12 heures: Café concert

Musique de chambre (cordes et hautbois)  
Café et croissants

Merci à tous ceux qui seraient d'accord de donner un coup de main de s'annoncer au 20 66 93.

### MARC TRAEGER SA

#### LOISIRS ACCESSOIRES

TEL. 022/755.55.29 - MIES

#### Challenger le goût du voyage.

ENCORE QUELQUES  
MODÈLES 89 LIVRABLES  
DU STOCK.



4-6 PLACES TURBO-DIESEL 2 L.  
ESSENCE SANS CATALYSEUR.

#### Caravelair libre comme l'air.

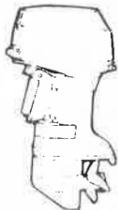


ENCORE QUELQUES  
MODÈLES 89 LIVRABLES  
DU STOCK.

CONDITIONS SPÉCIALES VACANCES.  
OCCASIONS CARAVANES, PLIANTES, CAMPING-CARS.

UNE VISITE S'IMPOSE...

### MOTEURS MARINS



#### DANIEL DONATO

Service Johnson  
Yamaha - Mercury  
Réparations - Vente  
Facilités de crédit  
5-7, rue du Simplon  
1207 Genève  
022 / 736 08 88



CHANTIER NAVAL  
DU JET D'EAU  
Chantier naval du jet d'eau

### BATEAUX OCQUETEAU

*lâchez les amarres!*

022/41 06 65

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1989

Nous avons le plaisir de vous inviter à la dixième assemblée générale de l'Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville le

**mercredi 18 octobre à 20h.30**

salle de paroisse de l'Eglise St-Germain  
9, rue des Granges

La soirée, ouverte à tous, se terminera par une verrée.



#### ÉCHAPPEMENT RAPIDE ET GARAGE D'ALBA SA

Modifications et Réparations

Tél. 20 06 13

Atelier mécanique

Tél. 20 04 27

#### SPÉCIALISTE VOITURE AMÉRICAINES

OUVERT SAMEDI MATIN

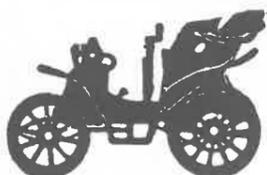
25, RUE PRÉVOST-MARTIN

1205 GENÈVE

### GARAGE JANIN & MANITTA SA

27bis, rue de Lyon - 1201 Genève

Téléphone 44 11 74



### Garage FREINAUTO

Georges COLIN

#### VOTRE AGENT SUZUKI À CHAMPEL!

- Mécanique générale toutes marques
- Tests anti-pollution



VITARA 4x4  
Cabriolet

19, route de Florissant 1206 GENÈVE ☎ 46 95 42



R. Motte - 5, rue Barthélémy-Menn - 1205 Genève - Téléphone 20 11 10